

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail - Démocratie - Paix

DECRET N° 85/405 DU 26/3/85

portant nomination de Monsieur YANDOMA
Clément, en qualité de Directeur des
Etudes et de la Planification au Minis-
tère des Affaires Etrangères et de la
Coopération.

LE PREMIER MINISTRE ;

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la Loi n° 76/84 du 7 Décembre 1984 portant ratifica-
tion de l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984 portant modification
de certaines dispositions de la Constitution ;

Vu le décret n° 84/856 du 8 Août 1984 portant nomination
du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 84/858 du 13 Août 1984 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 84/860 du 20 Août 1984 relatif aux inté-
rimis des Membres du Gouvernement ;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Monsieur YANDOMA Clément, Secrétaire des Affaires
Etrangères de 2e échelon, est nommé Directeur des Etudes et de la
Planification au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopé-
ration.

Article 2.- Sont abrogées toutes dispositions antérieures contrai-
res au présent décret.

.../...

Article 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à BRAZZAVILLE, le 26 MARS 1985

PAR LE PREMIER MINISTRE ;

Le Ministre du Travail, de
l'Emploi, de la Refonte de
la Fonction Publique et de
la Prévoyance Sociale,



Bernard COMBO MATSIONA.-



Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre des Affaires Etran-
gères et de la Coopération,



Antoine NDINGA OBA.-

Le Ministre des Finances
et du Budget,



Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

